



Pêches et Océans
Canada

Garde côtière
canadienne

Fisheries and Oceans
Canada

Canadian
Coast Guard

DEVIS / ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Projet: FP802-170163

RÉNOVATION D'ÉQUIPEMENTS D'ABRIS **DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**

Site de communication: Varié, Nouvelle-Écosse

Garde Côtière Canadienne/ Gouvernement du Canada
Infrastructures Maritimes et Civiles

Octobre 2017



Rénovation de la Garde côtière canadienne abris pour équipements

Site de communication: Varié, Nouvelle-Écosse

Nature des travaux :

Les travaux compris dans le cadre de ce projet consistent en l'exécution des travaux démolition, architecturaux, structuraux, mécaniques et électriques pour faciliter l'installation d'équipement neuf pour la Garde côtière canadienne.

1. L'enlèvement d'équipement mécaniques et électriques, conformément aux plans du contrat, et plus particulièrement, comme l'indique le présent document.
2. La fourniture et l'installation de l'équipement et de tous les systèmes mécaniques et électriques, conformément aux plans du contrat, et plus particulièrement, comme l'indique le présent document.
3. L'entrepreneur est responsable de la mise à l'essai de tous les systèmes en présence du personnel de la Garde côtière, au moment de la livraison; il lui incombe de préparer un rapport sur les résultats des essais qui doit être livré au propriétaire au plus tard dix (10) jours ouvrables après la fin de tous les essais. Ces essais doivent comprendre, sans toutefois s'y limiter :
 1. Système de ventilation
 2. Éclairage
 3. Système de chauffage
 4. Tous les points d'alarme en direction de l'armoire de commande de l'alarme
 5. Vérification des désignations du circuit électrique
 6. Vérification de la documentation
 7. Inspection physique des abris pour équipement
4. L'entrepreneur doit fournir la documentation sur le système et le sous-système. La documentation doit comprendre, sans toutefois s'y limiter :
 1. Un ensemble complet des plans conformes à l'exécution.
 2. Un manuel d'entretien complet indiquant l'entretien requis pour tous les composants installés, le calendrier et la liste des pièces.
 3. Un rapport complet sur tous les essais du système.
5. Les travaux visés par le présent contrat sont précisés dans un document de spécifications générales comprenant des dessins sur lesquels sont indiqués les travaux spécifiques. L'entrepreneur demeure responsable de l'affectation des



travaux entre les divers métiers, les entrepreneurs et ses propres employés et fournisseurs. L'ingénieur n'est pas responsable de déterminer la portée des travaux de chacun des sous-entrepreneurs et groupes de métiers, ni de fournir son opinion sur celle-ci.

Lieu de travail :

Port Caledonia, Nouvelle-Écosse

Latitude: 46° 11' 08.6" nord

Longitude: 59° 53' 35.8" ouest

St. Columba, Nouvelle-Écosse

Latitude: 45° 59' 17.3" nord

Longitude: 60° 51' 36.1" ouest

Sand Point, Nouvelle-Écosse

Latitude: 45° 30' 47.5" nord

Longitude: 61° 15' 10.0" ouest

Fox Island, Nouvelle-Écosse

Latitude: 45° 19' 46.5" nord

Longitude: 61° 04' 45.2" ouest

Date de début :

Dès l'attribution du contrat

Date d'achèvement :

Les travaux sur le site devront être terminés au plus tard le 18 décembre 2017.